

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

## DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « CHABETOUT »

Par arrêté municipal n° 2017-138 en date du 02 octobre 2017, le Maire de la commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Chabetout » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant 15 jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 06 novembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi – mercredi – jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Mardi de 8 heures 30 à 12 heures

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier, et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

13 Rue de l'Hôtel de Ville – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Le dossier est consultable sur le site internet : [www.saintremysurdurolle.fr](http://www.saintremysurdurolle.fr)

Et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur par mail : [mairie-saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr)

Monsieur Claude DEVES, professeur émérite de droit public a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :

Le lundi 23 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le lundi 06 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT

Maire de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE



# ENQUETE PUBLIQUE

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - Lieu-dit « CHABETOUT »**

## NOTICE EXPLICATIVE

### PREAMBULE :

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE est une commune du Puy-de-Dôme, en Auvergne. Elle se situe à 7 km de Thiers et 40 km de Clermont-Ferrand.

D'une superficie de 1817 hectares, elle compte 1794 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Elle appartient à la Communauté de Communes THIERS-DORE et MONTAGNA et fait également partie du **Parc Naturel Régional du Livradois Forez**



## 1. Contexte législatif de la procédure

La gestion de la voirie communale, et donc les procédures de déclassement des voies communales, relèvent de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement ou déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise ou non selon les cas de figure, après une enquête publique.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. La vente d'une voie communale ou d'une partie de voie relève bien de ce dernier cas de figure et le lancement d'une enquête publique s'impose.

Si la procédure de déclassement est soumise à enquête publique, la décision est prise par délibération du conseil municipal après enquête publique préalable sous peine de nullité de la procédure.

Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière.

Le dossier d'enquête comprend :

- la délibération de mise à l'enquête
- une notice explicative
- Affiche
- Avis presse

## 2. Localisation du projet

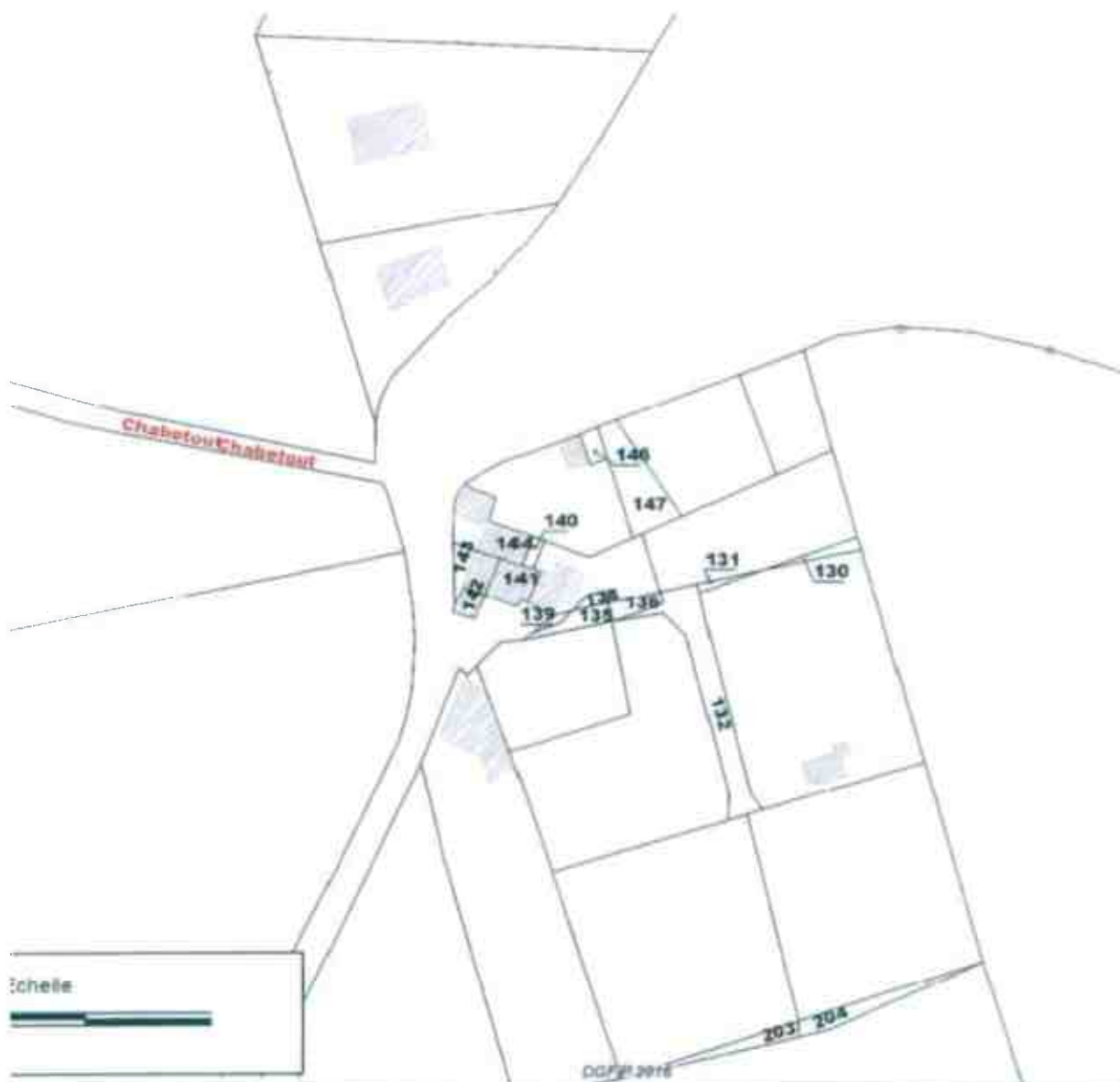
Le projet de déclassement porte sur une partie du domaine public sis au village de « Chabetout » situé à l'ouest de la commune.

**Photo village de Chabetout**





## Plan cadastral village de Chabetout



### 3. Présentation et justification du projet

Par délibération n° 2017-02-29 du 10 février 2017, le Conseil Municipal de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE a décidé de mettre à l'enquête publique le déclassement d'une partie de voie publique (cf. plan ci-dessous – zone délimitée de couleur verte) sise au village de « Chabetout » qui jouxte la propriété Madame DINEUFF Josiane composée des parcelles cadastrées section ZH n° 140 et 141. Ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct public dans la mesure où il donne uniquement accès à la propriété de Madame DINEUFF Josiane et qui est utilisé comme devant de porte par l'intéressée.

# Plan déclassement partie domaine public



Plan propriété DINEUFF



Parcelles ZH 140 et 141 (zone jaune sur le plan)

### Liste des propriétaires riverains

Références cadastrales	Propriétaires
ZH 137	BUFFET Gérard
ZH 142	VAISSIERE Eric
ZH 143	VAISSIERE Eric
ZH 144	BECHON Marielle



Propriété DINEUFF – parcelles ZH 140 et 141 (zone en jaune sur le plan ci-dessus)



AR PREFECTURE

063-216303933-20171002-2017138-AI  
Regu le 10/10/2017

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

- **ARRETE N° 2017-138** -

**AVIS D'ENQUETE  
PUBLIQUE en vue du  
déclassement d'une partie  
de voie communale au  
Lieu-dit « Chabetout »  
et désignation d'un  
commissaire-enquêteur  
Monsieur Claude DEVES**

Le Maire de la commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE,

Vu le Code **général** des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses **articles** L 141-3 et R 141-4 à R 141-10

Vu le Code **des** relations entre le public et l'administration et notamment ses **articles** R 134-3 et suivants ;

Considérant le projet de **déclassement** d'une partie de voie communale au lieu-dit « Chabetout » commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son **aliénation**.

## ARRETE

**Article 1er** : Une **enquête publique relative** au projet de **déclassement** d'une partie de la voie **communale** sise au lieu-dit « Chabetout » pour l'intégrer dans le domaine privé de la **commune** en vue de son **aliénation** aura lieu sur le **territoire** de la commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE du **lundi 23 octobre 2017** au **lundi 06 novembre 2017** inclus ;

**Article 2** : **Monsieur Claude DEVES** est désigné comme **Commissaire-enquêteur** ;

**Article 3** : Les **pièces** du dossier ainsi que le registre d'enquête **seront déposés** en mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE **pendant** toute la durée de l'enquête **aux jours et heures habituels d'ouverture** :

Lundi, **mercredi**, jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Mardi de 8 heures 30 à 12 heures

afin que le public **puisse en prendre connaissance** et **consigner éventuellement** ses **observations** sur le registre d'enquête, ou les **adresser** à Monsieur le **Commissaire-enquêteur** qui les **annexera** au registre.

Le **dossier** est consultable sur le site **internet** : [www.saintremysurdurolle.fr](http://www.saintremysurdurolle.fr) et les **observations** **peuvent** également être formulées, à l'**attention** de Monsieur le **Commissaire Enquêteur**, par mail : [mairie-saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr)

AR PREFECTURE

063-216303933-20171002-2017138-AI

Regu le 10/10/2017

**Article 4 :** Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE les observations du public :

Le lundi 23 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le lundi 06 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

**Article 5 :** A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de SAINT REMY SUR DUROLLE avec ses conclusions ;

**Article 6 :** Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous -Préfecture de THIERS. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée,

**Article 7 :** Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Sous-Préfecture de THIERS et à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Fait à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, le 02 octobre 2017

Monsieur le MAIRE :  
Philippe OSSEDAT



AR PREFECTURE

063-216303933-20170210-20170229-DE  
Regu le 13/02/2017



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2017-02-29**

**De la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE**

**Séance du 10 Février 2017**

**Nombre de membres**

- en exercice	18
- présents	12
- votants	15
- absents	06
- exclus	00

L'an deux mille dix-sept, le 10 Février à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe OSSEDAT

**Présents :** OSSEDAT P. – BARADUC F. – CHONIER F. – BRIAIRE E. – RIMBERT G. – MIGNOT P. – DEVERNOIS MA. – PIRONIN C. – BUISSON E. – TARRERIAS D. – GILLET M. – BOST S. -

**Excusés :** CHERVIN C.

**Votait par procuration :** DESIAGE E. (BRIAIRE E.) – CHOSSIÈRE S. (BUISSON E.) – ROUX F. (BOST S.)

**Absents :** LANGLOIS M. – DESIAGE E. – CHERVIN C. CHOSSIÈRE S. – CELEN H. - ROUX F.

Date de convocation  
**24 janvier 2017**

Madame TARRERIAS Delphine a été nommée secrétaire

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE VOIE COMMUNALE – Village de CHABETOUT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi par Madame DINEUFF Josiane domiciliée au lieu-dit « Chabetout » à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE d'une demande pour acquérir une partie du domaine public sise devant sa propriété au lieu-dit « Chabetout » commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

CONSIDERANT que le bien communal sis au lieu-dit « Chabetout » était à usage de voie communale donnant accès à sa propriété,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct public dans la mesure où il donne accès directement à sa propriété,

CONSIDERANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

AR PREFECTURE

063-216303933-20170210-20170229-DE

Reçu le 13/02/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis lieu-dit «Chabetout » du domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Extrait certifié conforme

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, le 10 Février 2017

Monsieur le MAIRE  
Philippe OSSEDAT



Affiché à la Mairie de SAINT REMY SUR DUROLLE le 13 Février 2017

Transmis à la Sous-Préfecture de THIERS le 13 Février 2017

Acte certifié exécutoire, à SAINT REMY SUR DUROLLE le 13 Février 2017

Monsieur le MAIRE :  
Philippe OSSEDAT





**ANNONCES OFFICIELLES**

Retrouvez nos annonces et notre plateforme de dématérialisation

[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**francemarchés.com**  
Le plus grand marché public de France.

0 826 09 01 02

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**SARL COSPA**  
Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €  
Siège social : La Tour d'Auvergne (63600), Les Limoux, Fereyrolles  
RCS Clermont-Ferrand 799.730.957

**MODIFICATION D'OBJET SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale en date du 29 septembre 2017 de la société, il doit être rajouté à l'objet social les activités suivantes : débit de boisson (licence IV), glacier, crêpes, viennoiserie, dépôt de pain, vente de brioches, de toasts, salons de thé, sandwicherie.

Pour avis.

330100

**BELLAGY**  
SARL au capital de 8.000 €  
Siège social : 98, avenue Jean-Jourès, 63200 Mozac  
RCS Clermont-Ferrand 428.285.324

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

Suivant décisions ordinaires de l'assemblée unique en date du 29 septembre 2017, il résulte que M. Gregory JONGET, demeurant à Riom (63300), 22, rue Jean-Baptiste-Clement, a été nommé en qualité de gérant de la société, à compter du 29 septembre 2017, en remplacement de M. Eric VEDRINE, démissionnaire à la même date. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

Pour avis.

Le représentant légal

335221

**FIDAL**

Société d'avocats  
3, rue Everiste-Galois, 63064 Clermont-Ferrand cedex

**AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à Clermont-Ferrand, du 27 septembre 2017, enregistré à SPPE Clermont-Ferrand le 26 septembre 2017, dossier 201744248; référence 2017A 01711, M. Louis SCZUPACK, demeurant 1, rue des Maisons-Blanches, 63460 Arbonne, a cédé à la société LERVICEM, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est rond-point de la Paroisse, 63000 Clermont-Ferrand, RCS de Clermont-Ferrand 822.609.178, un fonds de commerce de station de lavage automatique exploitée à Riom (63), avenue de Paris, avec tous ses éléments incorporels et corporels, moyennant le prix de deux cent quatre vingt-dix mille euros (290.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet d'avocats JURI 4, 56, boulevard Gustave-Flaubert, où domicile a été élu à cet effet.

336562

**ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

COMMUNE DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROULE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « ITAY »

Par arrêté municipal n° 2016-137 en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Duroule a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Itay » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mardi, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les :

- lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 6 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : maire de Saint-Rémy-sur-Duroule, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63550 Saint-Rémy-sur-Duroule.

Le dossier est consultable également sur le site internet : [www.saintremysurduroule.fr](http://www.saintremysurduroule.fr) et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par e-mail : [mairie-saint-remy-sur-duroule@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-remy-sur-duroule@wanadoo.fr).

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Itay ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT,  
maire de Saint-Rémy-sur-Duroule

136829

COMMUNE DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROULE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « CHABETOUT »

Par arrêté municipal n° 2017-136 en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Duroule a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Chabetout » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mardi, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les :

- lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 6 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : maire de Saint-Rémy-sur-Duroule, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63550 Saint-Rémy-sur-Duroule.

Le dossier est consultable sur le site internet : [www.saintremysurduroule.fr](http://www.saintremysurduroule.fr) et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, par e-mail : [mairie-saint-remy-sur-duroule@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-remy-sur-duroule@wanadoo.fr).

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Chabetout ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la



# bsèques / Annonces classées

**IS D'OBSÈQUES**

Compagnie des obsèques et funéraires

100, rue de la République, 41100 VARENNES-SUR-MORGE

03 45 23 10 10

**Funérarium**

100, rue de la République, 41100 VARENNES-SUR-MORGE

03 45 23 10 10

**VARENNES-SUR-MORGE**

des Tilleuls

dit part du décès de sa vice-présidente

**ame Marie-Claude DAILLAND**

bsèques auront lieu le **lundi 9 octobre**

**10 heures**, en l'église de Varennes-

ge.

esente ses condoléances attristées à sa

et ses amis.

609709

**CHAMALIÈRES (Puy-de-Dôme)**

**LE PUY-EN-VELAY**

**SAINTE-EULALIE (Ardèche)**

neure générale ;

munauté des sœurs

ainte Marie de l'Assomption ;

illette LAURENT, sa sœur ;

eux et nièces,

a famille et ses amies et amis

itent à prier dans l'espérance pour

**Sœur ANNE MARIE**

née Germaine ARCIS

**ANNONCES OFFICIELLES**

Retrouvez nos annonces et notre plateforme de dématérialisation

www.centresofficiels.com

France-marchés.com

Le plus grand marché public de France

0 826 09 01 02

50, rue de la République, 41100 VARENNES-SUR-MORGE

**ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

**COMMUNE DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROILE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « ITAY »

Par arrêté municipal n° 2016-137 en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Duroile a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Itay » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- martedì, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 6 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Rémy-sur-Duroile, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63550 Saint-Rémy-sur-Duroile.

Le dossier est consultable sur le site internet : [www.saintremysurduroile.fr](http://www.saintremysurduroile.fr) et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, par e-mail : [mairie-saint-remy-sur-duroile@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-remy-sur-duroile@wanadoo.fr)

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Chabotour ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT,  
mairie de Saint-Rémy-sur-Duroile.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT,  
mairie de Saint-Rémy-sur-Duroile.

356630

**COMMUNE DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROILE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « CHABOTOUR »

Par arrêté municipal n° 2017-188 en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Duroile a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Chabotour » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- martedì, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 6 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Rémy-sur-Duroile, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63550 Saint-Rémy-sur-Duroile.

Le dossier est consultable sur le site internet : [www.saintremysurduroile.fr](http://www.saintremysurduroile.fr) et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, par e-mail : [mairie-saint-remy-sur-duroile@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-remy-sur-duroile@wanadoo.fr)

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Chabotour ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT,  
mairie de Saint-Rémy-sur-Duroile.

356630

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT,  
mairie de Saint-Rémy-sur-Duroile.

356630